



# Webinaire PRAIDA mineur.e.s non accompagné.e.s

---

Annabelle Brunet  
Chrystelle Riopel-Blais  
Fabienne Siche

*Travailleuses sociales*

Achan T.

*Ancienne mineure non accompagnée*

26 mai 2021 - 9h30 à 11h00

# Objectifs

- Définir qui sont les enfants ayant le statut de mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA), quel est le cadre juridique dans lequel ils/elles évoluent et les raisons qui les ont amené.e.s à quitter leur pays d'origine.
- Clarifier le mandat du PRAIDA auprès de ces jeunes, leurs parcours migratoires, les liens avec leurs familles au pays, les démarches effectuées à leur arrivée.
- Aborder les besoins de ces jeunes et dégager des stratégies d'intervention.
- Aborder l'accès de ces jeunes aux services sociaux et de santé, ainsi qu'à la scolarisation.
- Démystifier le passage de l'audience devant la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (CISR), et le passage à la majorité.

*\* Les vignettes sont inspirées de notre pratique clinique mais sont - évidemment - tout à fait fictives!*

*\*\* Il s'agit d'un partage qui s'inspire de notre pratique, qui est en constante évolution, ce qui s'avère aussi totalement en phase avec l'expérience des humain.e.s avec qui nous travaillons.*

*\*\*\* Nous aimerions aussi référer nos auditeurs aux webinaires antérieurs produits par le PRAIDA et disponibles sur le site internet du CERDA, notamment pour bonifier leurs connaissances sur le processus de la démarche d'asile, l'accès aux services, et enfin l'intervention psychosociale.*

*URL: <https://cerda.info/webinaires/webinaires-du-centre-dexpertise/>*

2

# Migrante

- Persécution/fuite/vécu traumatique
- Séparation forcée avec la famille
- Déracinement /choc culturel/ deuils multiples
- Précarité liée et incertitude liée au statut de *demandeur d'asile*
- Méconnaissance des services sociaux et de santé, accès restreints à l'éducation
- Barrière linguistique
- Pertes de repères, défis d'adaptation

*\* série d'ajustements et d'adaptations*



# Adolescente

- Relations interpersonnelles
- Maturité physique et sexuelle
- Questionnement identitaire, expression de l'identité de genre, orientation sexuelle
- Estime de soi
- Santé mentale, santé physique
- Comportements à risque, consommation
- Difficultés scolaires, d'apprentissage
- Cheminement vers l'âge adulte

*\* série d'ajustements et d'adaptations*

*Illustration de Lanna, 2021*

*Un demandeur d'asile est une personne qui, à son entrée au pays ou au cours d'un séjour temporaire, demande la protection du Canada.*

*"En 2017 au Canada, plus de 26% des demandeurs d'asile étaient des enfants de moins de 14 ans"  
(Statistiques Canada, 2019)*

*Entre mai 2019 et avril 2020, 102 nouvelles demandes de suivi psychosocial de mineur.e.s non accompagné.e.s ont été reçues par le PRAIDA. Le plus jeune avait deux ans.*

**Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés**

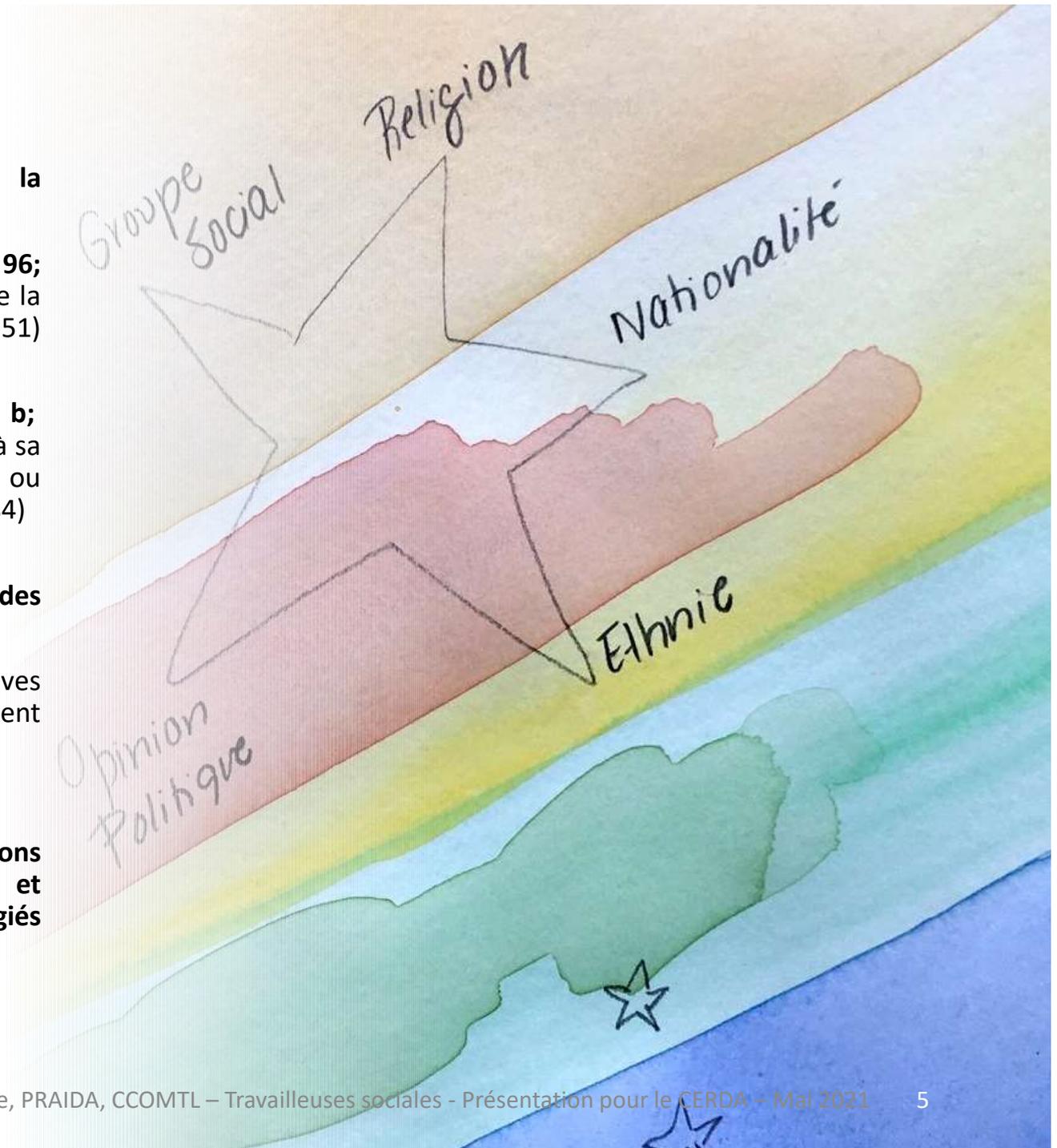
**Article 96;**  
Définition d'un réfugié au sens de la convention de Genève (1951)

**Article 97 a et b;**  
Risque de torture ou de menace à sa vie, ou risque de traitements ou de peines cruelles et inusités (1984)

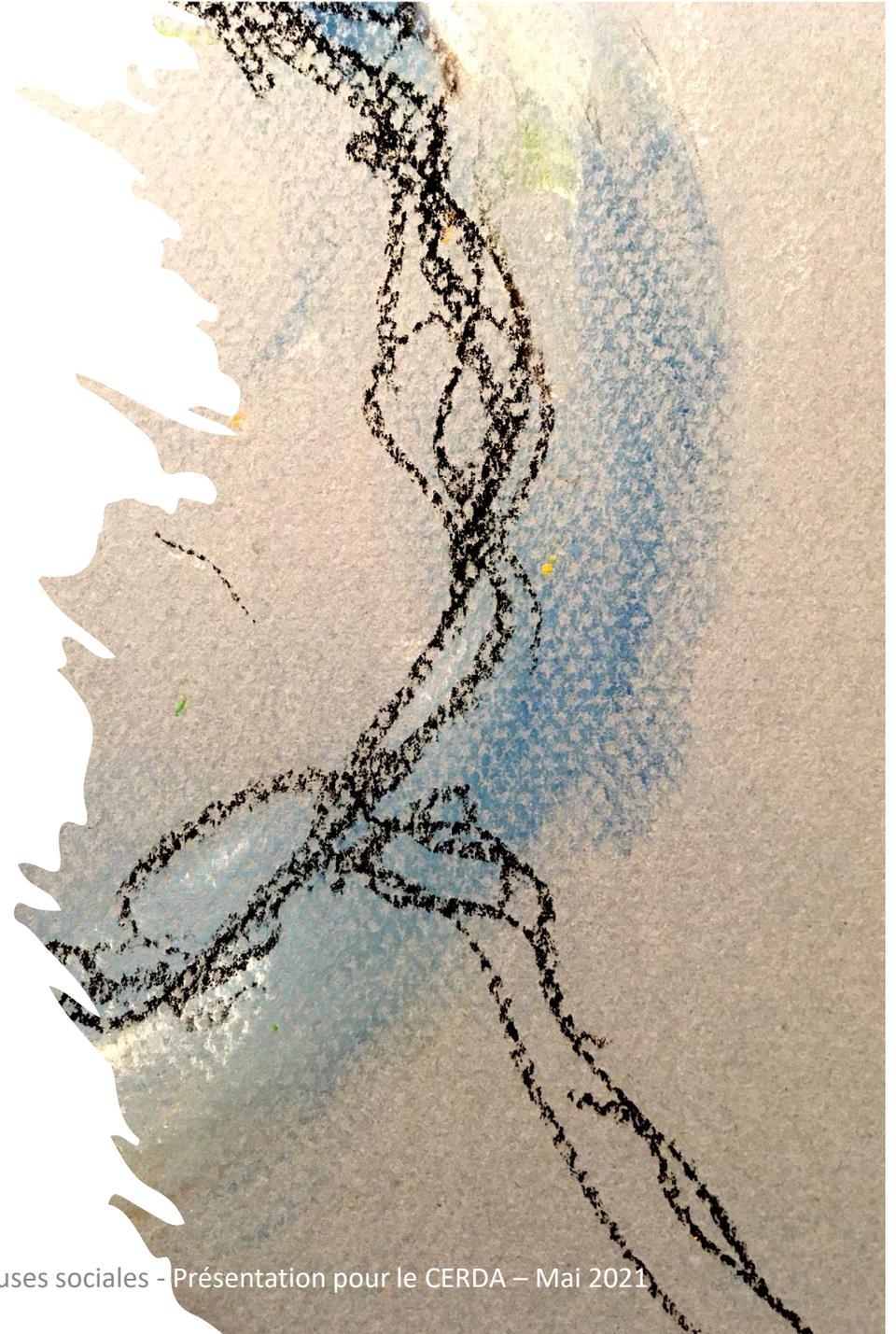
**Convention internationale des droits de l'enfant (1989)**

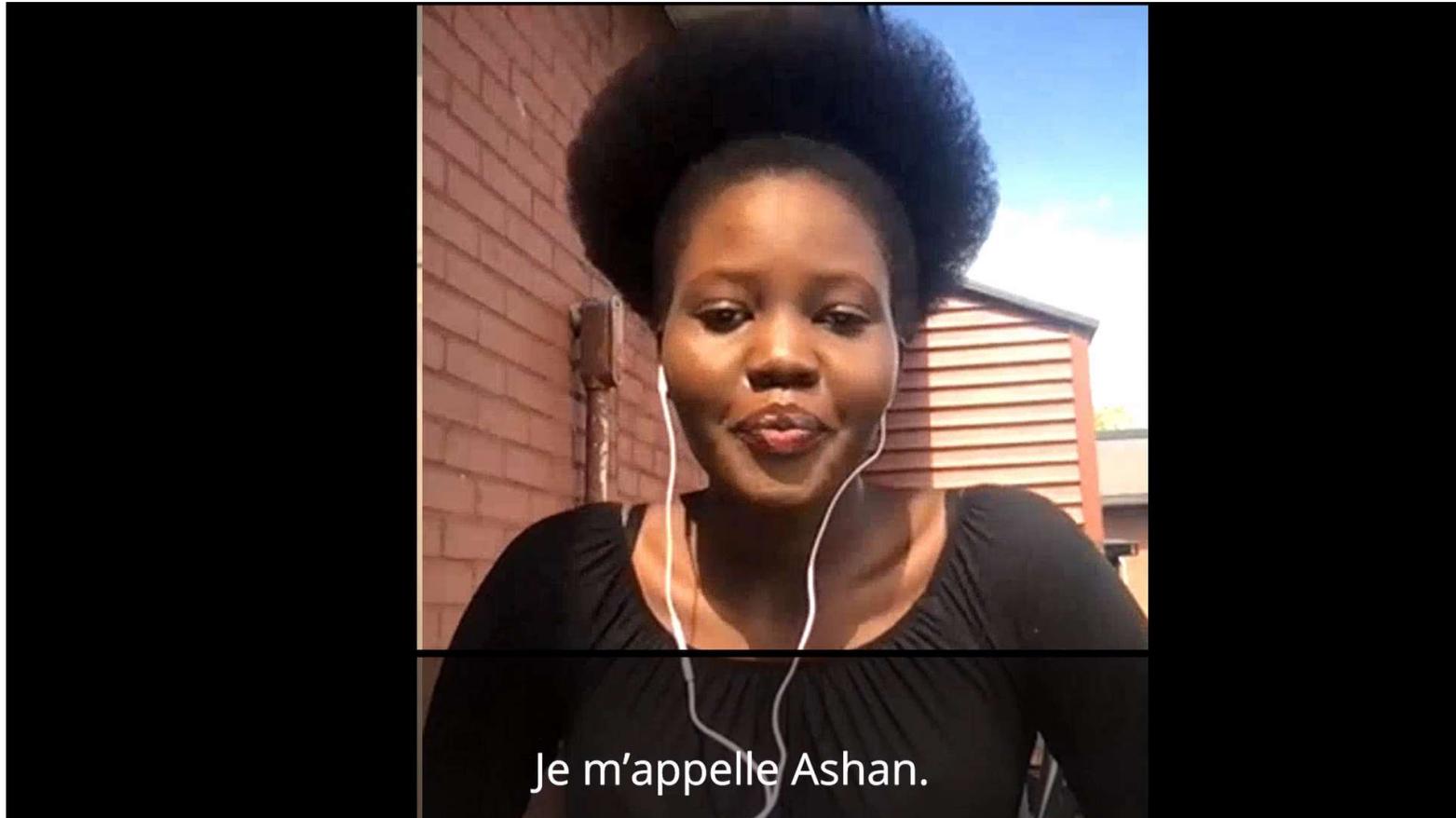
Lignes directrices de l'ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants (2009)

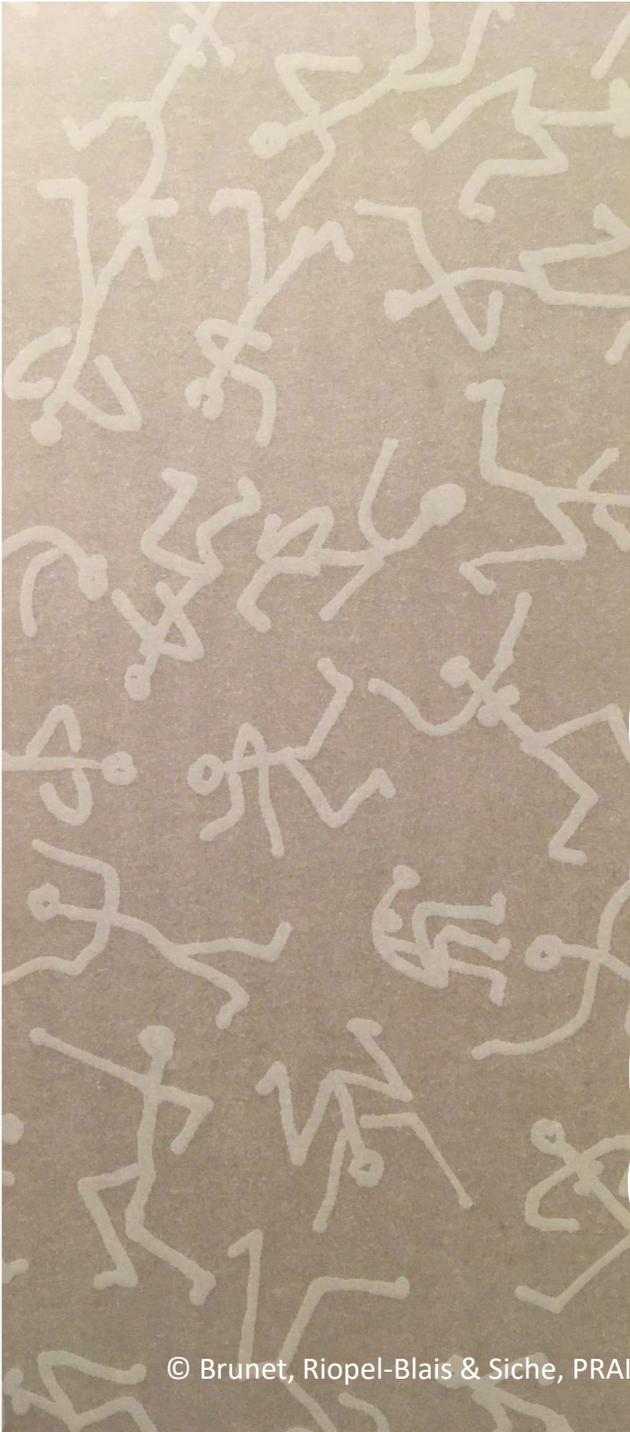
**Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et Pacte mondial pour les réfugiés (2018)**



# 1. L'arrivée d'un.e mineur.e non accompagné.e







# Amir et Rahma

---

*Le PRAIDA est contacté par les services frontaliers de Lacolle ce lundi matin parce qu'Amir, 16 ans, et sa sœur Rahma, 14 ans, originaires du Tchad, ont demandé l'asile à la frontière samedi dernier. Ils ne sont accompagnés d'aucun adulte. Amir, le frère aîné, explique que sa mère l'a aidé à fuir le pays avec sa sœur parce que la famille de son père, qui est décédé, souhaite marier sa sœur, même si sa mère n'est pas d'accord. Ils ont reçu l'aide d'un cousin éloigné de leur mère pour obtenir des passeports et des visas pour les États-Unis, et ont pris un bus de New York à Plattsburgh, puis un taxi de Plattsburgh à la frontière, comme ils l'avaient lu sur Internet. Ils ont choisi de demander l'asile au Canada et particulièrement au Québec parce qu'ils auraient une tante éloignée (cousine maternelle) qui habite Gatineau. Ils auraient un numéro de téléphone pour la joindre et elle serait informée de leur arrivée.*

*Puisque le PRAIDA n'était pas ouvert, ils ont été pris en charge par la protection de la jeunesse en Montérégie, et placés en famille d'accueil pour la fin de semaine. Un travailleur social va les accompagner au PRAIDA en voiture ce matin.*

## 1.1 Qu'est-ce qu'un.e mineur.e non accompagné.e (MNA)

- Un.e mineur.e non accompagné.e est un.e enfant ou un.e adolescent.e (moins de 18 ans) qui demande l'asile sans la présence de l'un de ses parents, ou d'une personne ayant la tutelle légale.
- Tout comme les adultes qui demandent l'asile, les enfants et adolescent.e.s non accompagné.e.s fuient généralement des situations dangereuses dans leurs pays d'origine.
- Être mineur.e non accompagné.e est un statut et non une identité, ce sont avant tout des enfants et des adolescent.e.s.

## **1.2. Mandat du PRAIDA**

### **Un mandat unique au Québec**

- Le mandat du PRAIDA est établi par une entente entre le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au Québec (MIFI) et le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). Il a pour mission de faciliter l'établissement et l'intégration des demandeurs d'asile au Québec, incluant les mineur.e.s non accompagné.e.s.

### **Un mandat volontaire**

- Puisqu'il n'y a pas demande de services de la part du/de la mineur.e, l'offre de services lui est expliquée à son arrivée, en même temps que le rôle de la travailleuse sociale, et le contexte d'intervention demeure volontaire.

### **Un mandat régional**

- Le PRAIDA a le mandat d'assurer le suivi psychosocial de tous les MNA au Québec, mais il est seulement situé à Montréal.
- Il est important de pouvoir compter sur des partenaires régionaux afin de pouvoir s'assurer du bien-être des jeunes et des enfants dans leur milieu de vie.

### **1.3. Les différents volets du PRAIDA pour les MNA**

#### **Volet psychosocial**

- Aborder parcours migratoire et projet individuel
- Contacter parents au pays si possible (informations, délégation parentale)
- Évaluer possibilités de milieux de vie
- Inscription à l'école ou en francisation aux adultes
- Références vers services de santé selon besoins

#### **Volet représentation désignée**

- Accompagner MNA dans suite du processus de demande d'asile
- Accompagner MNA pour trouver avocat.e (couvert par aide juridique)
- Représenter MNA à l'audience avec avocat.e si aucun proche au Canada n'est mandaté pour le faire



# La représentation désignée

Seule la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (CISR) a le pouvoir de nommer la personne qui sera désignée pour représenter le mineur dans sa démarche d'asile. Son rôle consiste à s'assurer que le mineur est représenté au meilleur de ses intérêts. Il s'avère un partenaire de l'avocat.e.

Le/la MNA qui atteint la majorité avant son audience perd la personne qui assure sa représentation désignée, car on le/la considère apte à se représenter et à collaborer avec son avocat.e.

La minorité est considérée comme un critère de vulnérabilité par la CISR.

## **1.4. Les possibilités de milieux de vie**

### **Famille d'entraide (FE)**

- Proche du jeune qui n'est pas son parent biologique ni le tuteur légal, mais qui accepte d'en prendre la responsabilité et est acceptée en tant que famille d'entraide par le PRAIDA après évaluation.

### **Placement volontaire en ressource Centre Jeunesse de Montréal/Batshaw**

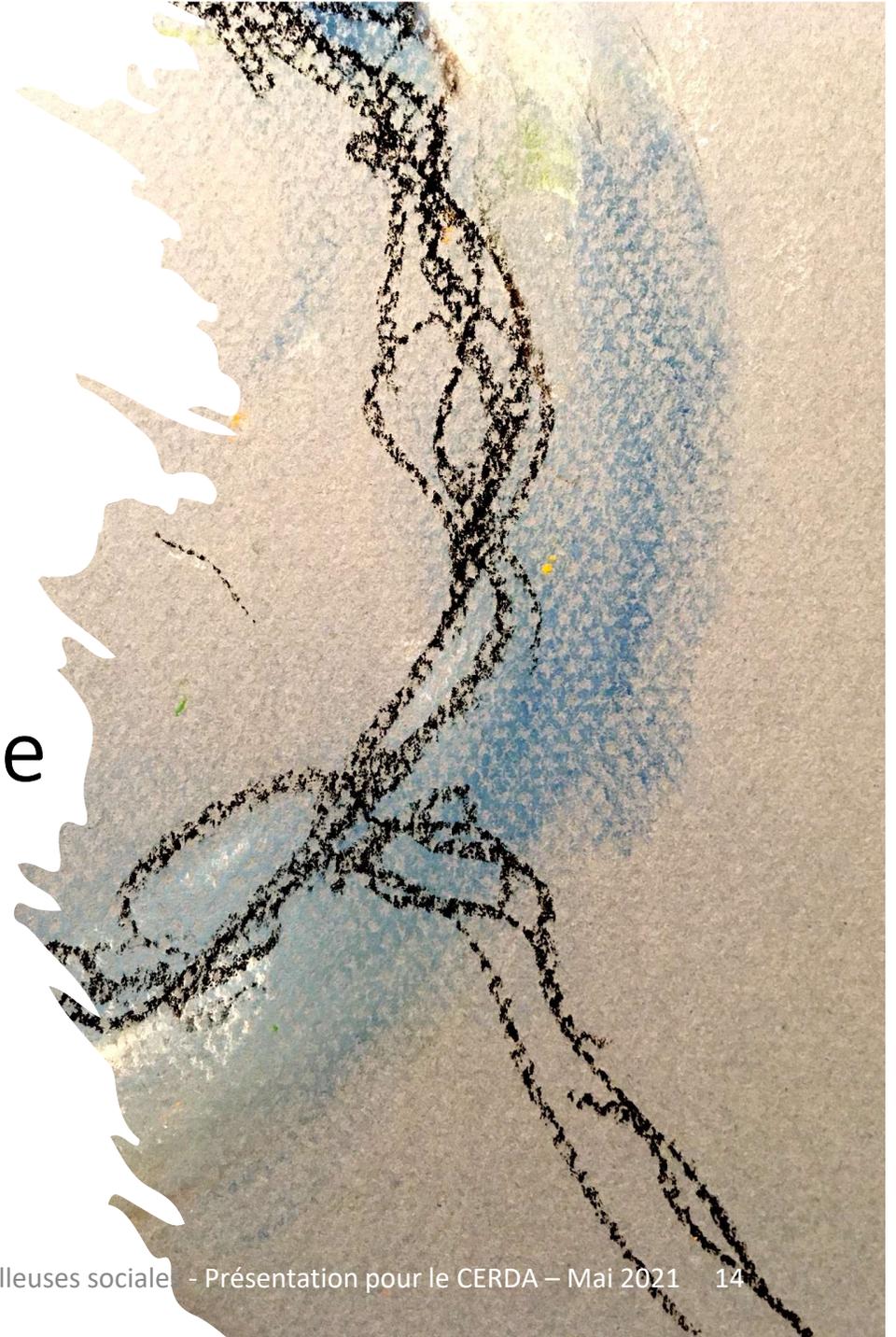
- Placement effectué généralement en famille d'accueil, mais selon âge et profil du/de la jeune, peut également être effectué en foyer de groupe.

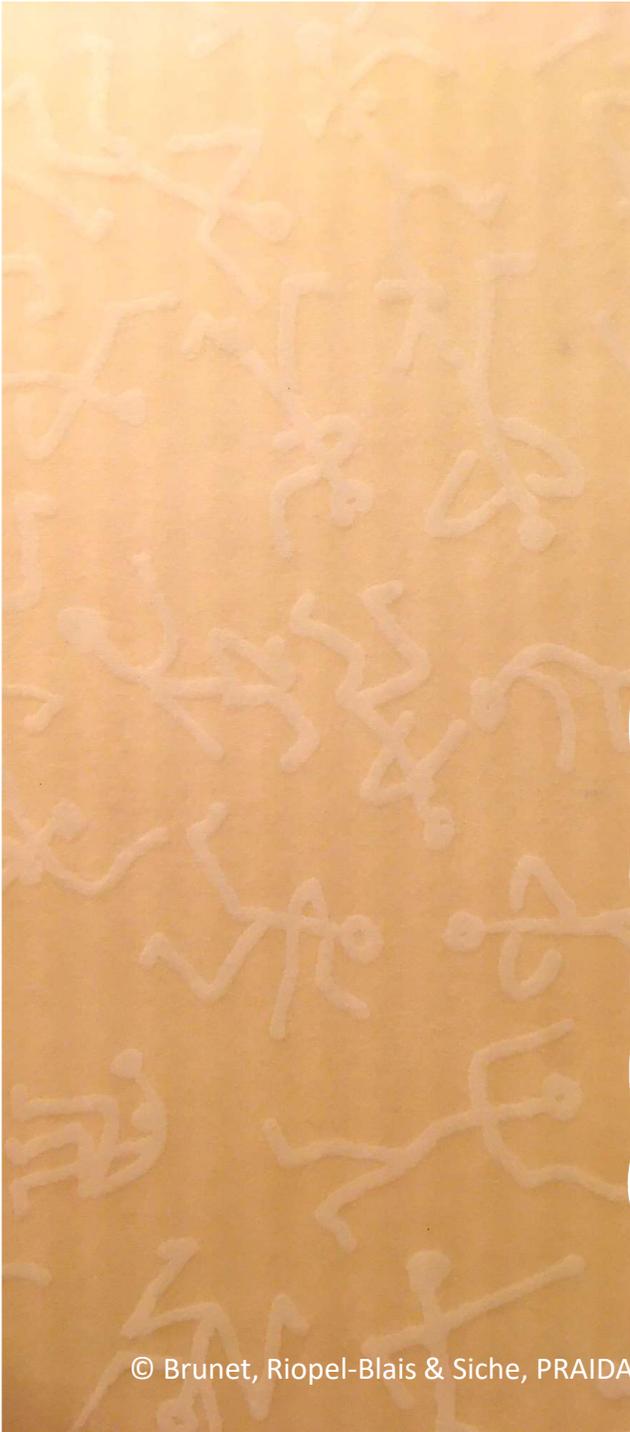
### **Logement semi-autonome**

- Destiné aux jeunes de 17 ans et plus, qui préfèrent vivre seuls ou avec des ami.e.s en colocation.

**La majorité marque un  
point tournant pour les jeunes mineur.e.s non accompagné.e.s,  
comme pour les jeunes placé.e.s en protection de la jeunesse.**

## 2. Entrer en relation : recevoir le/la mineur.e non accompagné.e





# Laya

---

*Par un jour de tempête, nous rencontrons Laya, une jeune fille de 13 ans, d'origine congolaise. Laya et sa sœur de 19 ans ont traversé la frontière canado-américaine ce matin même pour y demander l'asile. Sa sœur, Fatimata, a été dirigée vers le Centre de surveillance de l'immigration de Laval, tandis qu'elle n'avait pas ses documents d'identité tels qu'exigés par l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC). Laya a été orientée vers le PRAIDA pour y être évaluée par une travailleuse sociale dans le contexte de notre mandat d'accueil et d'intégration auprès des MNA.*

*Laya est réservée mais l'émotion est palpable tout au long de la rencontre. Dans un français très fluide, on comprend qu'elle et sa sœur ont quitté le Congo il y a près d'un an après que des milices aient saccagé leur maison et violenté les membres de leur famille. Les filles ont été prises en charge par de la famille élargie qui ont organisé leur départ vers l'Angola, où elles ont pris l'avion vers le Brésil. Elles y sont restées quelques mois avant d'entreprendre la traversée de l'Amérique avec un groupe de migrants. Aux États-Unis, elles ont été accueillies par une congrégation religieuse qui les a aidées à se rendre au Canada.*

*D'abord mutique, Laya participe graduellement à l'échange. Elle semble méfiante. Elle n'a jamais été séparée de sa sœur, et elle ne comprend pas ce qui s'est passé à la frontière. Elle réfère constamment à Fatimata, la positionnant comme «celle qui sait plus qu'elle» alors que nous explorons sa situation actuelle. Laya se contient, mais l'anxiété est manifeste.*



# La détention (Centre de Surveillance de l'Immigration)

La plupart des migrants ne sont pas détenus pour des raisons liées à la criminalité mais pour compléter un exercice de contrôle exigé par l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC). Celle-ci a la responsabilité de faire appliquer les lois canadiennes de l'immigration. Une personne détenue par l'ASFC sera normalement rencontrée par une ou un Commissaire de la CISR dans les 48 heures après son arrestation pour contrôler les motifs de détention. Si la détention est maintenue, cette détention est revue dans les sept jours qui suivent, puis aux trente jours (révision de détention).

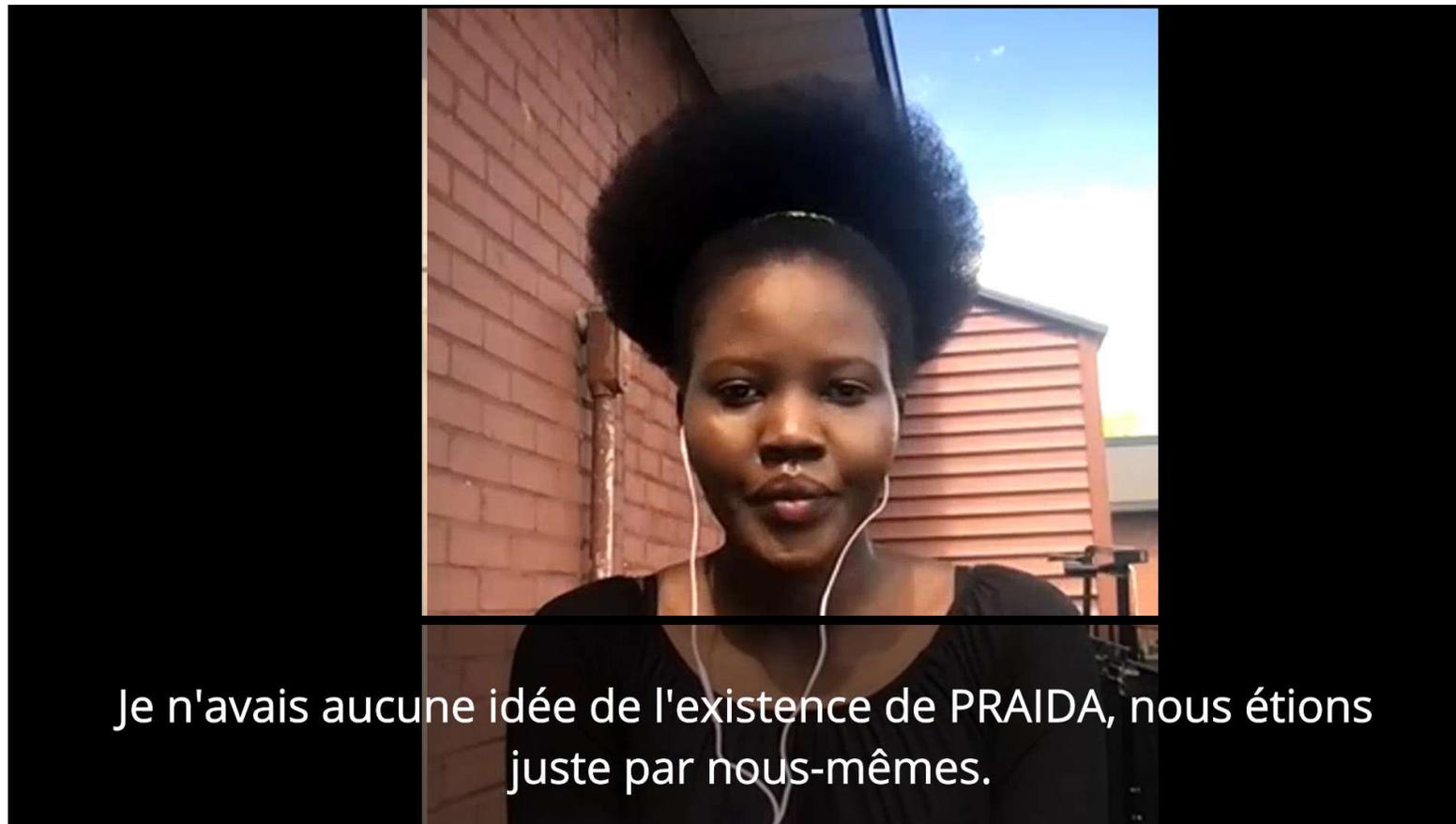
Les enfants sont «hébergés» avec leurs parents, dans certains cas, le temps que le tribunal puisse apprécier les documents fournis. Les MNA ne seront pas hébergés, il faudra donc les placer.

**Action Réfugiés Montréal** vient en aide aux personnes placées en détention et s'avère un collaborateur précieux pour le PRAIDA, notamment lorsque les fratries, les familles sont séparées.

<https://actionr.org/fr/je-suis-un-refugie/programme-de-detention/>

## 2.1 Le «*confiamment*» au service : le 1er contact est crucial!

- Accueillir et ré-accueillir le jeune à chacune des rencontres : s'assurer de la réponse à ses besoins de base ici et maintenant, prendre le pouls et prioriser le contenu à aborder
- Rassurer sur la confidentialité: pas d'interférence avec l'immigration. Situer la frontière pour les jeunes de + de 14 ans
- Être conscient et honnête par rapport à nos propres valeurs, préjugés lorsque nous explorons la filiation et la trajectoire
- Évaluer en tenant compte de la perspective de l'enfant: il a voix au chapitre

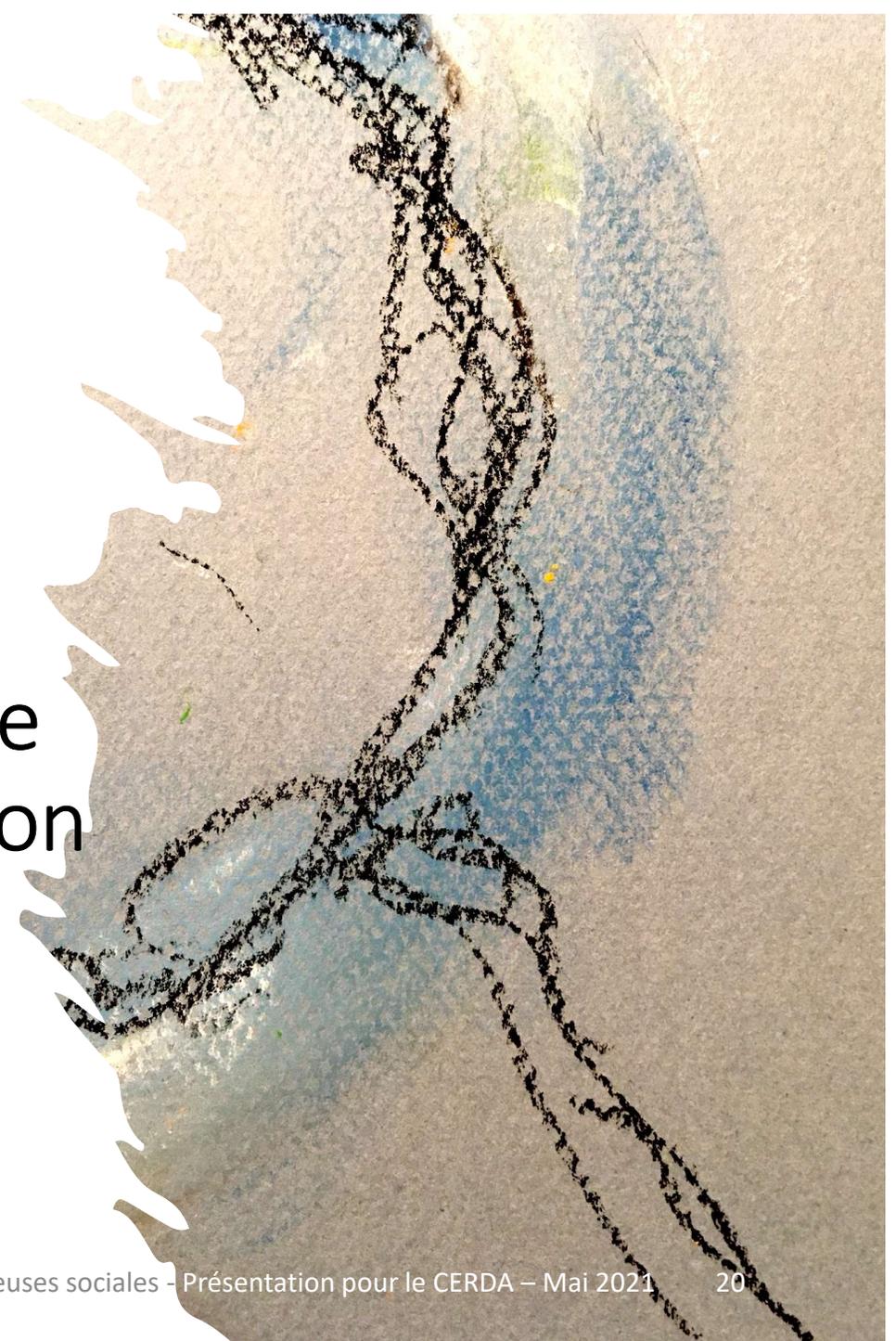


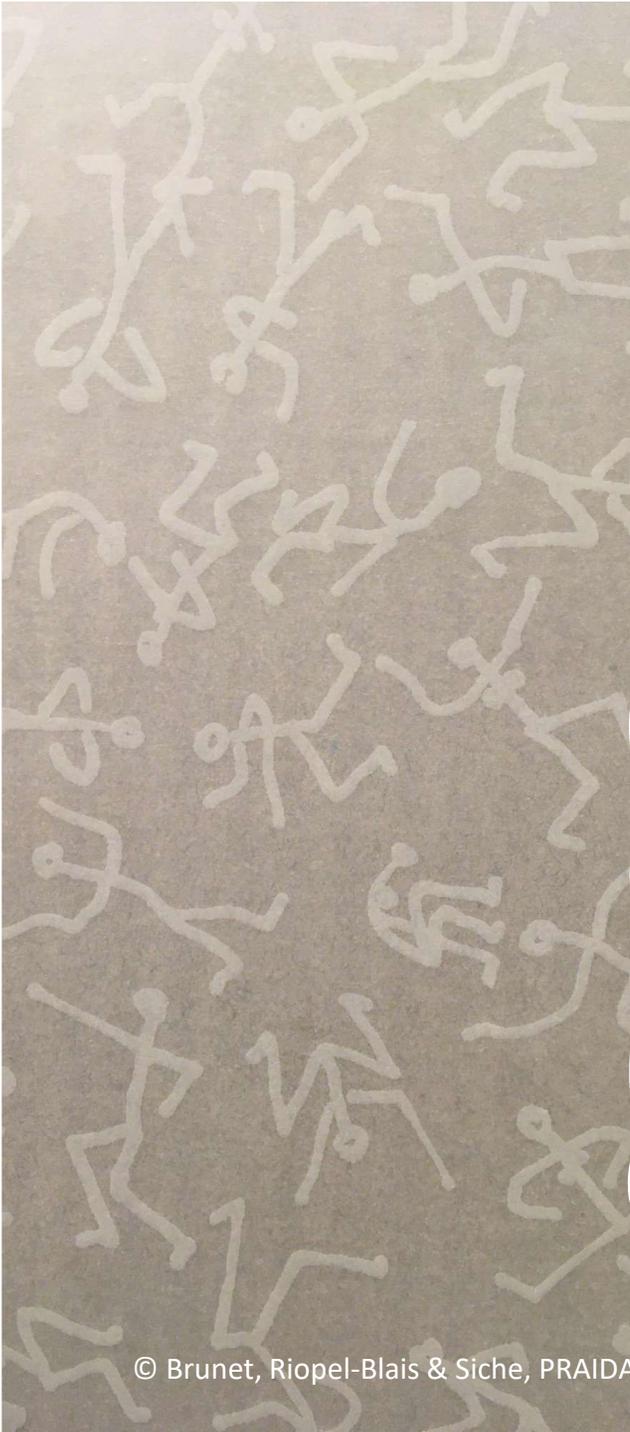
Je n'avais aucune idée de l'existence de PRAIDA, nous étions  
juste par nous-mêmes.

## 2.2 Broder du sens : intervenir auprès du jeune MNA

- Soutenir l'expression du/de la jeune, on peut s'attendre à ce qu'il/elle dépose «le moins menaçant», éventuellement le plus souffrant
- Garder en tête que le/la jeune a peut-être connu la violence organisée, la guerre. Il/Elle a vécu la séparation familiale, le déracinement. Il/Elle a dû aménager ses propres stratégies pour survivre et ses réactions actuelles peuvent en être le reflet: repli sur soi, irritabilité, labilité émotionnelle, sursauts, mutisme, etc.
- Aménager des occasions de partage dans une perspective d'accompagnement, être créatif, souple et patient
- Les jeunes MNA peuvent avoir de grandes réticences à se dévoiler, sont-ils autorisés à le faire dans leur culture? Existe-t-il des stigmas, croyances associées au fait de le faire, avec une étrangère? Quel est le rapport à l'autorité? À une personne de sexe opposé? Plus âgée? Respecter son rythme et garder en tête que des partages significatifs peuvent émerger lors de moments inusités, par exemple au cours de démarches concrètes
- Reconnaître la maturité du/de la jeune mais ramener les attentes à son âge réel (stade de développement) : l'enfant a le droit de rêver, de se réiMAGIEner

### 3. Accès aux services de santé et à la scolarisation





# Aryan

---

*Aryan, originaire du Pakistan, et âgé de 17 ans et demi, a demandé l'asile il y a un an, après avoir été gravement discriminé et battu par les autorités du fait de son appartenance à la communauté sikhe. Il est arrivé au Canada avec des symptômes de choc post-traumatique.*

*Au Pakistan, Aryan était scolarisé dans une école anglophone (grade 11th), et il a été scolarisé en classe d'accueil à son arrivée au Québec. L'école l'a informé qu'il ne pourrait pas poursuivre sa scolarisation l'année prochaine parce qu'il aura 18 ans. Elle propose de l'orienter vers une école aux adultes, mais Aryan n'y est pas admissible du fait de son statut de demandeur d'asile. La réussite scolaire est importante pour lui et pour sa famille, et il ne sait pas quoi faire.*

### 3.1. Accès aux services de santé

Couverture de base	Couverture supplémentaire
Services médicaux Consultations de médecin Immunisations types Soins prénataux et obstétriques Tests de laboratoire et radiographies  Services hospitaliers Visites à la salle d'urgence Séjours à l'hôpital Soins médicaux et chirurgicaux Imagerie diagnostique	Certains soins de la vue Un article de lunetterie (paire de lunettes ou lentilles cornéennes tous les deux ans) Un examen de la vue par année  Soins dentaires Examens dentaires Radiographies dentaires Extractions Prothèses dentaires Services de santé mentale Counselling psychologique, y compris des services prodigués par des professionnels de la santé (sous prescription médicale précisant diagnostic)  Appareils fonctionnels, équipement médical et fournitures médicales Physiothérapie (sous prescription médicale précisant diagnostic)

#### La couverture du PFSI

- Toutes les personnes en demande d'asile, mineures et majeures, sont couvertes par le programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
- Le PFSI est un programme mis en place par le gouvernement fédéral, qui paie l'assurance Médavie Croix Bleue afin d'assurer une couverture médicale pour les demandeurs d'asile
- Le PFSI est indiqué sur le document IMM1442 (document du demandeur d'asile jaune/marron), et le numéro de membre est indiqué en haut à droite sous « IUC »
- La couverture du PFSI est pensée pour couvrir les besoins particuliers des personnes en demande d'asile, ce qui inclut la psychothérapie (sous prescription précisant diagnostic)
- Suite à une décision favorable attestant un statut de réfugié et l'obtention du Certificat de Sélection du Québec (CSQ), la personne a 90 jours pour faire une demande à la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ)

**DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMÉE EST UN DEMANDEUR D'ASILE  
 AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Demande: [REDACTED]  
 IUC: [REDACTED]

N° d'identification  
du client

**INFORMATION DU CLIENT**

Nom de Famille: [REDACTED]  
 Prénom(s): [REDACTED]  
 Date de naissance: [REDACTED] (aaaa/mm/jj)  
 Sexe: FÉMININ  
 Pays de naissance: BURUNDI  
 Citoyen de: BURUNDI  
 Délivré le: 2016/05/05 (aaaa/mm/jj)  
 Date d'expiration: 2018/05/05 (aaaa/mm/jj)

Date d'expiration du DODA  
seulement

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

En vertu du paragraphe 100(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés la demande d'asile a été jugée recevable pour fin de décision, par la Section de la protection des réfugiés.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 100(3), la demande d'asile est déferée à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En date du 2016/05/05, la personne susnommée est admissible à la protection en matière de soins de santé offerts dans le cadre du Programme fédéral de santé infirmière (PFSI). Cette protection peut être annulée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change. Par conséquent, les fournisseurs de soins de santé doivent vérifier auprès de l'administrateur du PFSI l'admissibilité de la personne avant de lui prodiguer des soins de santé.

- Je, soussigné(e) :
- déclarer avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement IRCC de tout changement quant à mon statut d'immigrant ou si je deviens admissible à un autre régime d'assurance-santé;
  - comprendre que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à IRCC, à l'administrateur des demandes de règlement du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI. Mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration.

CIC Service Intérieur / CIC Inland Services  
 1010 St-Antoine O. / 1010 St-Antoine W.  
 2ième étage / 2nd Floor  
 Montréal, QC / Montréal, QC  
 H3M 2E2 / H3M 2E2



Les enfants d'âge scolaire n'ont pas besoin d'une autorisation d'étude pour fréquenter une école primaire ou secondaire.

Nom, Lien de parenté et signature de l'adulte accompagnant

Signature de l'intéressé(e)

Argent en main

Ministre

*J. Mars*

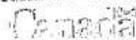
Date de mise en  
vigueur du PFSI



NON VALIDE POUR VOYAGER

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA  
 FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

IMM 1-1-2B (06-2012)

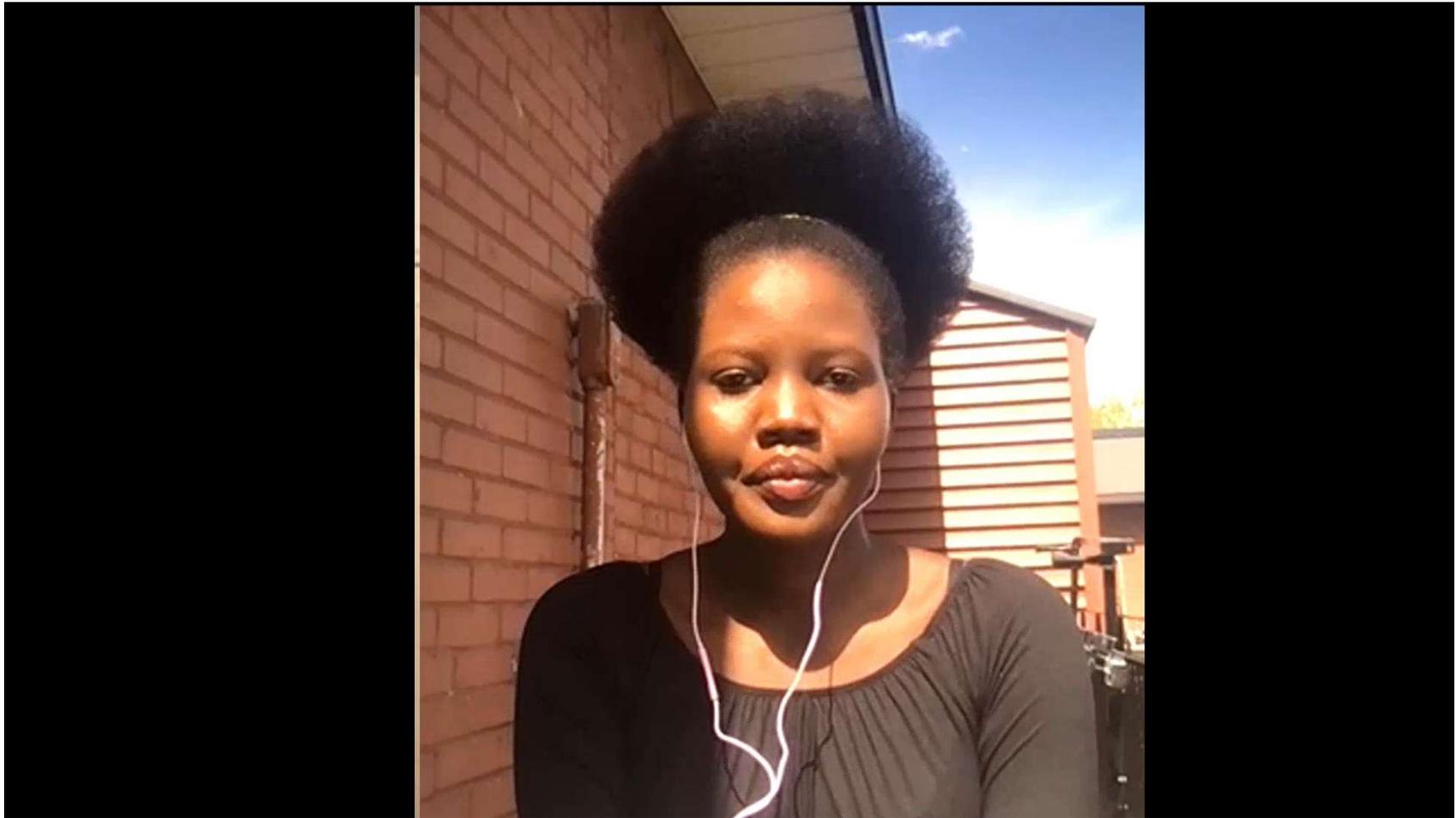


## Des besoins de santé spécifiques

- Jeunes arrivent la plupart du temps sans historique médical, sans carnet de vaccination, donc difficile de savoir où en sont au niveau médical
- Pas de bilan de santé complet à l'arrivée (première étape : examen médical de l'immigration qui effectue certains dépistages)
- Du fait des violences potentiellement subies au pays ou durant le trajet migratoire, jeunes non accompagné.e.s sont susceptibles de vivre des symptômes de choc post-traumatique

## Des difficultés d'accès aux services

- Le PFSI reste peu connu, et n'est pas accepté par tou.te.s les professionnel.le.s. Les jeunes non accompagnés ont accès aux hôpitaux et aux services offerts par les CLSC, mais doivent s'assurer que les autres professionnel.le.s de santé acceptent le PFSI avant de recevoir des soins (optométristes, dentistes, etc.) et tous les soins ne sont pas couverts (ex: nettoyage dentaire non couvert)
- Démarches plus complexes de manière générale, et davantage en région car moins de fournisseurs PFSI
- Pour connaître liste fournisseurs PFSI, consulter site Internet Médavie Croix Bleu: <https://ifhp-pfsi.medavie.bluecross.ca/fr/recherche-dans-le-pfsi-fournisseurs/>



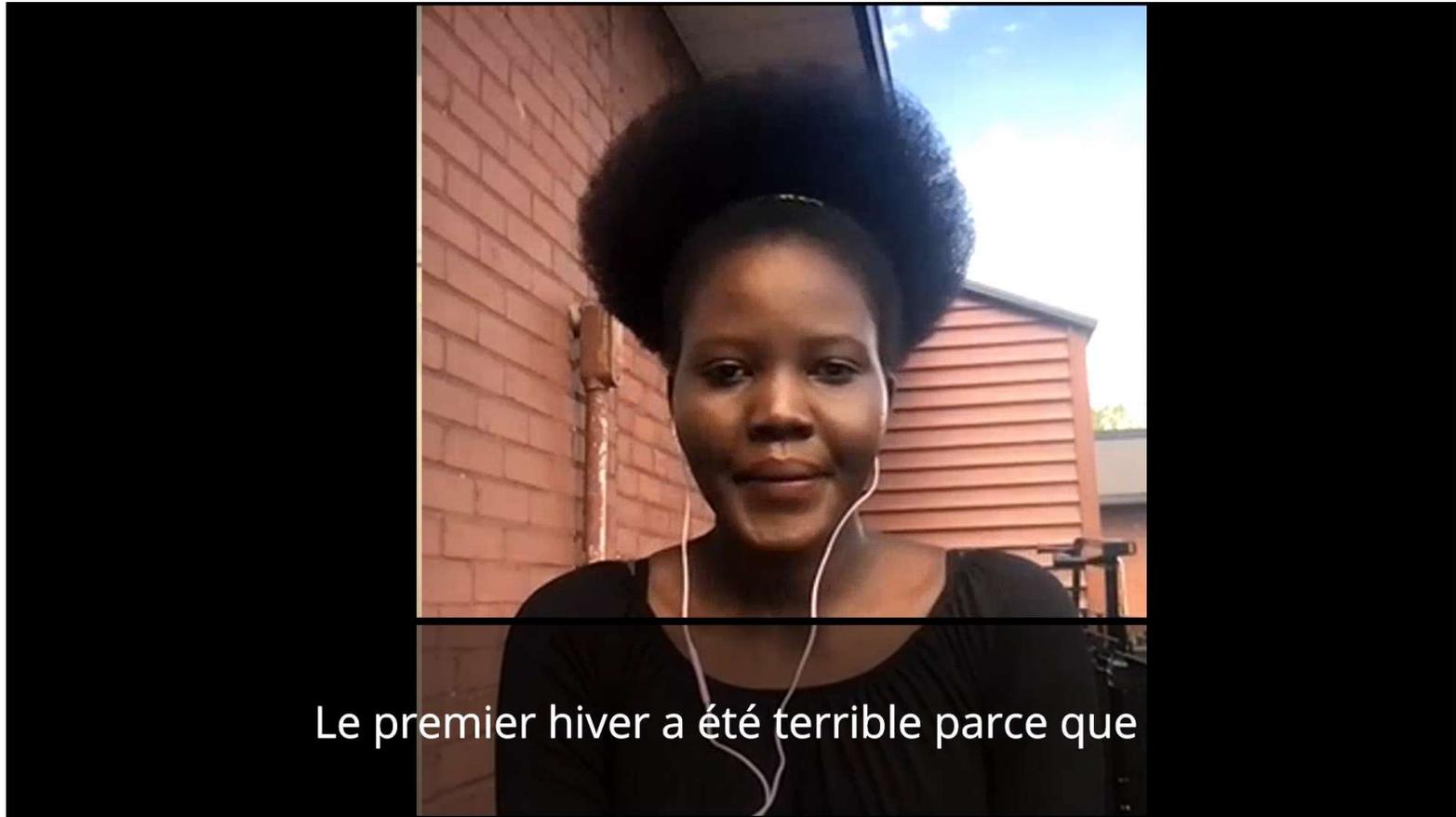
## 3.2 Accès à la scolarisation

### Accès à l'école secondaire jusqu'à 18 ans

- Les enfants et adolescents qui demandent l'asile ont accès à l'école primaire et secondaire jusqu'à leurs 18 ans, mais plus par la suite, à moins que l'école ne demande une dérogation (arrive rarement)
- Si les jeunes atteignent 18 ans l'année scolaire de leur secondaire 5, ils peuvent terminer leur année et graduer
- Si les jeunes en demande d'asile atteignent 18 ans dans une classe en-dessous du secondaire 5, ils peuvent terminer l'année scolaire, puis sont orientés à l'école aux adultes

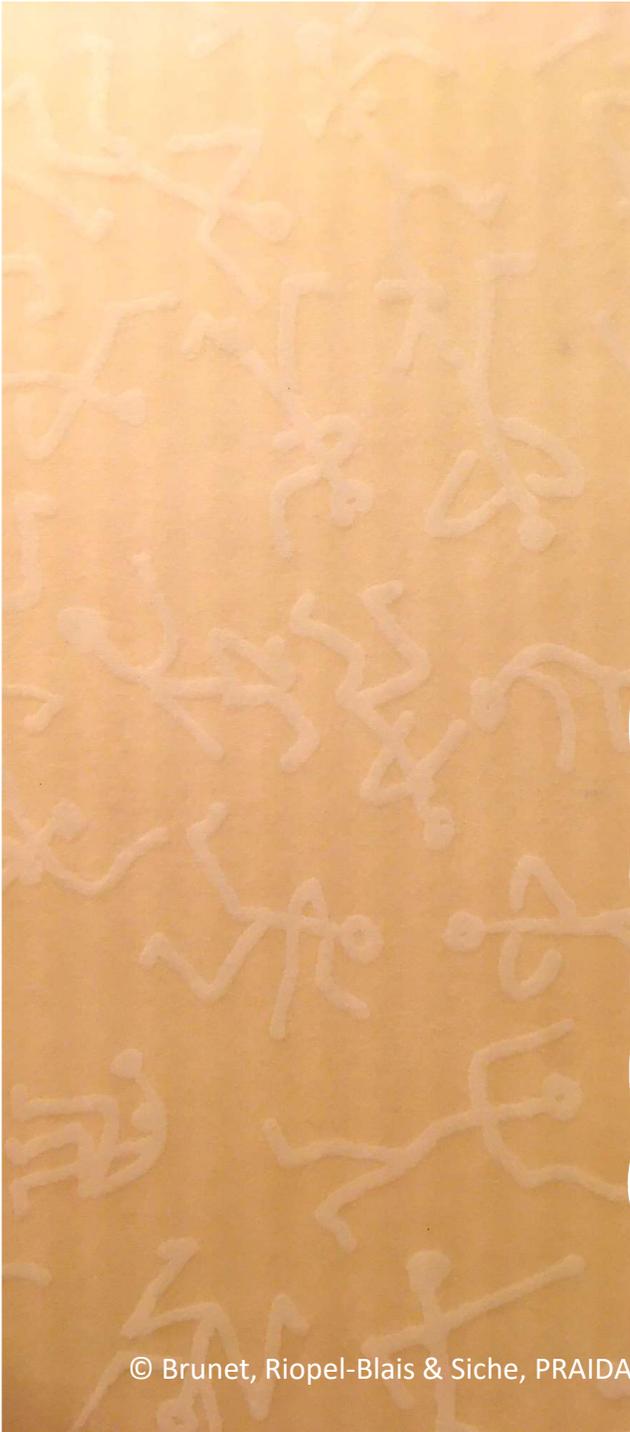
### Pas d'accès à l'école aux adultes

- Hormis les cours de francisation, les personnes de 18 ans et plus en demande d'asile n'ont pas accès à l'école aux adultes, à moins d'avoir en plus un statut d'étudiant étranger, ce qui représente des coûts très importants (+10 000\$/an)
- Ne pouvant pas rester à l'école secondaire, et n'ayant pas accès à l'école aux adultes, les jeunes en demande d'asile de 18 ans et plus doivent se réorienter vers l'employabilité, même après plusieurs années de scolarité au secondaire
- Si les jeunes sont acceptés en tant que réfugiés, ils pourront ensuite reprendre des études aux adultes, en ayant accès à un permis d'études
- Pour beaucoup de jeunes en demande d'asile, la scolarisation est très importante et le fait d'être privés de terminer leur secondaire est souvent un deuil difficile, amenant toute une gamme d'émotions (colère, tristesse, sentiment d'injustice...)



## 4. L'employabilité et l'autonomie





# Camilo

---

*Camilo est un jeune homme d'origine colombienne, âgé de 17 ans et demi. Victime d'extorsion et de menaces dans son pays d'origine, il a été poussé à demander l'asile au Canada en janvier. À son arrivée à Montréal, il a été accueilli par une travailleuse sociale du PRAIDA. Camilo a obtenu son permis de travail et est employé dans une chaîne de restaurant rapide à temps partiel. Ses économies lui permettent de subvenir à ses besoins puisqu'il habite dans un appartement avec son grand frère de 26 ans. Camilo est éligible au programme financier du PRAIDA et il se rend à la banque alimentaire d'un organisme communautaire de son quartier. Le jeune est intégré dans une classe d'accueil dans laquelle il s'est lié d'amitié avec ses camarades. Il pratique le soccer et joue aux jeux vidéo dans ses temps libres. Camilo aspire à devenir ingénieur informaticien. Il consacre beaucoup de temps à ses études.*

## 4.1. Le permis de travail

- Présenter une demande de permis de travail ouvert
  - Aucun frais tant que l'audience devant la CISR n'a pas eu lieu ou si accepté.e.s en tant que réfugié.e.s
  - Valide deux ans avec possibilité de renouveler par la suite
- Certains organismes communautaires accompagnent les personnes adultes et mineures en demande d'asile dans cette démarche
- Délais d'attente
- Présenter une demande de numéro d'assurance sociale
- Le permis de travail est nécessaire jusqu'à l'obtention de la résidence permanente

## 4.2. La recherche d'emploi

- Organismes communautaires aux immigrants offrent des services de recherche d'emploi

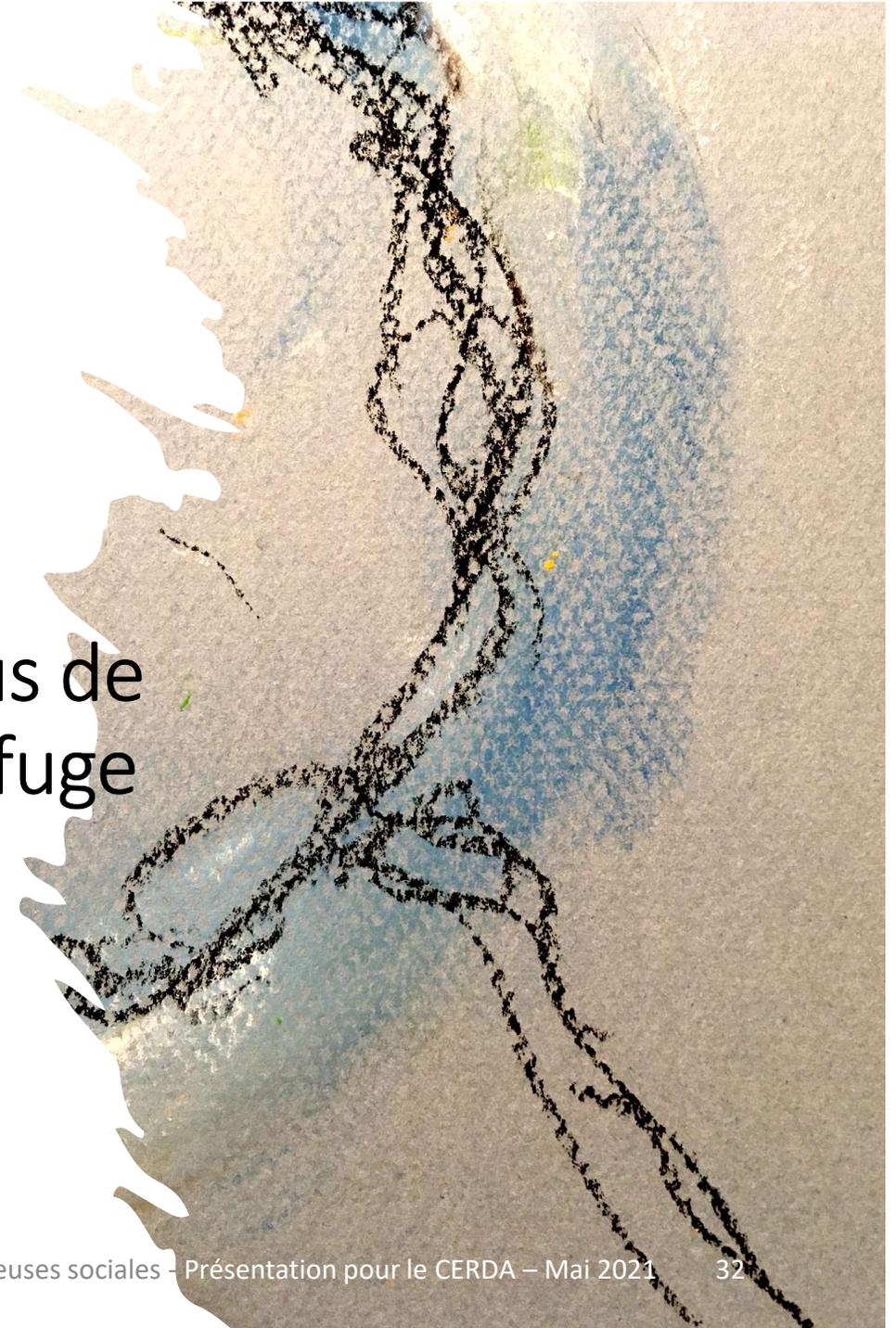
## 4.3. L'autonomie financière

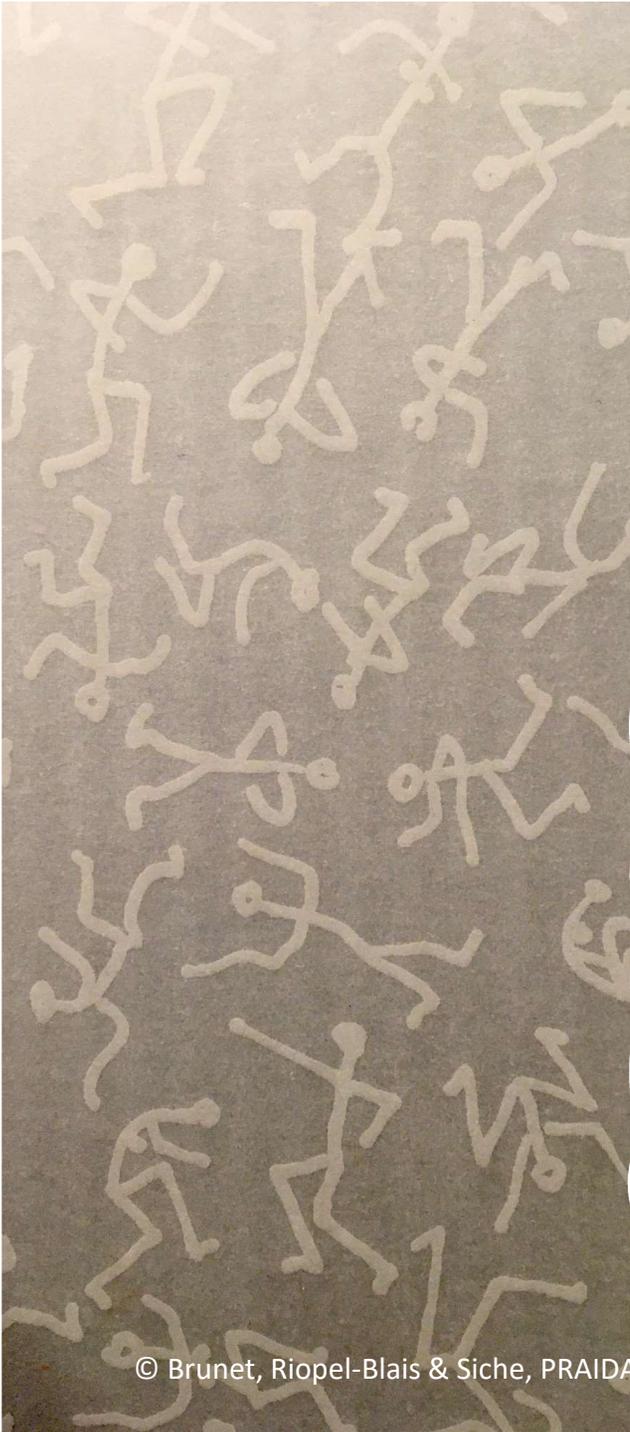
- Les mineur.e.s travaillent à temps partiel ou à temps plein dépendamment de leur cheminement scolaire
- Un soutien financier du PRAIDA est offert pour subvenir aux besoins selon le milieu de vie
- Lorsque le ou la jeune atteint 18 ans, le soutien financier du PRAIDA prend fin. Une demande d'aide financière de dernier recours au Centre Spécialisé des Demandeurs d'Asile (CSDA)\* peut être effectuée
- Précarité financière

\* Le CSDA est un centre local d'emploi plus spécialisé pour les personnes en demande d'asile, mais il est aussi possible d'effectuer une demande dans le centre local d'emploi de notre arrondissement.

## 5. Le/la mineur.e non- accompagné.e

Au cœur d'un processus de  
droit et la notion de refuge  
au cœur de l'identité





# Adewolé

---

*Adewolé est un jeune homme de 16 ans qui a dû fuir d'urgence le Nigéria après que son homosexualité ait été dénoncée, ce qui est hautement répréhensible selon les codes au pays. Sa famille immédiate, parents, fratrie se sont précipités pour le sécuriser dans une autre région du pays, le temps d'entreprendre la démarche nécessaire à l'émission des documents de voyage.*

*Son passeport et visa en mains, le jeune homme a pris l'avion seul du Nigéria pour demander l'asile au Canada. Adewolé - qui n'avait aucun réseau ici - a été accueilli au PRAIDA, où un placement en famille d'accueil s'est avéré nécessaire. Un représentant désigné du PRAIDA a été nommé par la CISR, qui a travaillé avec lui et son avocat.e, dans son meilleur intérêt en regard de la préparation du dossier d'immigration. L'audience a eu lieu et Adewolé a été reconnu réfugié. Il a obtenu son certificat de sélection du Québec (CSQ) et a appliqué pour la résidence permanente.*

*D'avoir été cru dans son récit de vie, et accepté comme réfugié facilite l'articulation de ses projets d'avenir, notamment en élargissant ses options en matière d'éducation. En contrepartie, être accepté accentue la fracture entre lui et les siens, en soulignant le fait qu'il ne pourra pas retourner dans son pays d'origine. Il est envahi d'une immense tristesse. Il aimerait tant ramener ses parents au Canada.*

## 5.1 Stress lié à l'audience

- Moment clé de la démarche d'asile : l'objectif fondamental demeure celui d'être reconnu réfugié.
- Considérer toute l'énergie et les émotions qui sont mobilisées : l'anticipation de la nécessité (aversive, confrontante, anxiogène) de raconter –pour une ultime fois- son histoire.  
Celle-là même que le jeune peut vouloir fuir, taire, oublier, cacher...
- Le jeune est le mieux placé pour témoigner de son vécu. Rassurer et redonner du sens: Comment? en humanisant tout en recontextualisant le processus : standard, normé pour tous les demandeurs d'asile.

## 5.2 Préparation à l'audience

En complémentarité au travail du représentant désigné et de l'avocat.e, fournir une préparation adéquate et adaptée aux besoins du/de la jeune, et l'accompagner dans une recherche d'équilibre:

- Aménager des stratégies de soutien avec le/la jeune : situer des périodes à l'horaire pour penser à la démarche, se préparer, lui permettre de ventiler ses inquiétudes. Pratiquer la respiration et les techniques de relaxation, cibler ensemble les personnes de son environnement qui peuvent le soutenir
- Le/la jeune doit être informé.e des scénarios possibles: si la demande d'asile est refusée, il y a plusieurs possibilités d'appel, et possibilité d'appliquer pour une demande de résidence permanente sous considérations humanitaires



L'audience et l'attente de la lettre d'acceptation étaient les périodes les plus difficiles de mon voyage intérieur ici, au Canada.

## 5.3 Enjeux relatifs à l'acceptation

### Impacts / réactions positives

- Soulagement. Être cru.e par la CISR = sentiment d'être validé.e dans son histoire, redonne dignité et légitimité
- MNA obtient la sécurité de territoire, l'incertitude s'estompe, et peut entrevoir des ancrages
- L'articulation d'un projet de vie est facilitée; les études deviennent plus réalistes  
*\*// faut demander un permis d'études*

### Revers de la médaille

- Être accepté implique le deuil de ne pouvoir retourner au pays auprès des siens (culpabilité, colère, impuissance)

*Le passeport demeure saisi depuis le dépôt de la demande d'asile. Symbole fort!*

- Réunification familiale impossible via la demande de résidence permanente : choc, incompréhension, désespoir pour le/la jeune qui recherche ses attachements naturels. Peut impacter ses décisions: abandonner les études pour prioriser l'épargne, prendre en charge sa famille, caresser le projet de les parrainer.
- Désillusion : les barrières et défis à l'intégration demeurent les mêmes que ceux avant l'audience: apprentissage langue, rendement académique, conciliation études-travail, coping avec famille d'accueil demandent encore beaucoup d'ajustements, de travail

#### 5.4. La résidence permanente – RP

- Permettre au/à la jeune de ventiler, voir avec lui comment il souhaite communiquer la nouvelle à ses proches et aux moins proches
- Le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) accorde un Certificat de Sélection du Québec (CSQ). La RP est traitée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) qui est de compétence fédérale.

*Attention l'obtention de la résidence permanente n'est pas instantanée. Il faut être patient.e (moyenne de deux ans d'attente).*



Maintenant que j'ai été acceptée en tant que réfugiée, je planifie retourner à l'école.



# L'approche interculturelle & le concept de sécurité culturelle

## **Approche interculturelle: trois démarches**

1. Décentration: prendre conscience de ses propres cadres de référence
2. Pénétration du système de référence de l'autre: chercher à comprendre, à se placer du point de vue de l'autre
3. Négociation et médiation : permettent d'identifier l'espace de négociation possible afin de trouver solution commune

## **Concept de sécurité culturelle**

- Relation entre deux cultures (contrairement à la «compétence culturelle» tient compte de la globalité dans la culture, au-delà de la dimension ethnique)
  - Prendre conscience de la position de pouvoir qu'on a en tant que praticien (culture «dominante»), position privilégiée et le «soigné» (prestataire)
  - Ultiment vise le changement social : plus de justice/équité, dans la relation entre praticien-patient, dans l'institution, le système.
- \* Nous vous référons aux webinaires antérieurs produits par le CERDA (Bombardier et Richard, trajectoires migratoires) et le SHERPA, Équipe polarisation (Savard. C).



Ce que je dirai aux professionnels qui travaillent avec les mineurs non accompagnés...

# Pour aller plus loin

## Films

- *Beasts of No Nation*, 2015, Cary Joji Fukunaga
- *First they killed my father*, 2017, Angelina Jolie, Rithy Panh, et Ted Sarantos
- *Persepolis*, 2007, Vincent Paronnaud et Marjane Satrapi
- *Problemski Hôtel*, 2016, Manu Riche
- *Sin Nombre*, 2009, Cary Joji Fukunaga

## Documentaires

- *Born in Syria*, 2016, Hernán Zin
- *Human Flow*, 2017, Ai Wei Wei
- *No Man is an Island*, 2016, Tim De Keersmaecker
- *Life overtakes me*, 2019, Kristine Samuelson and John Haptas
- *Refugee*, 2016, Clementine Malpas
- *The Invisible City : Kakuma*, 2016, Lieven Corthouts

# Pour aller plus loin

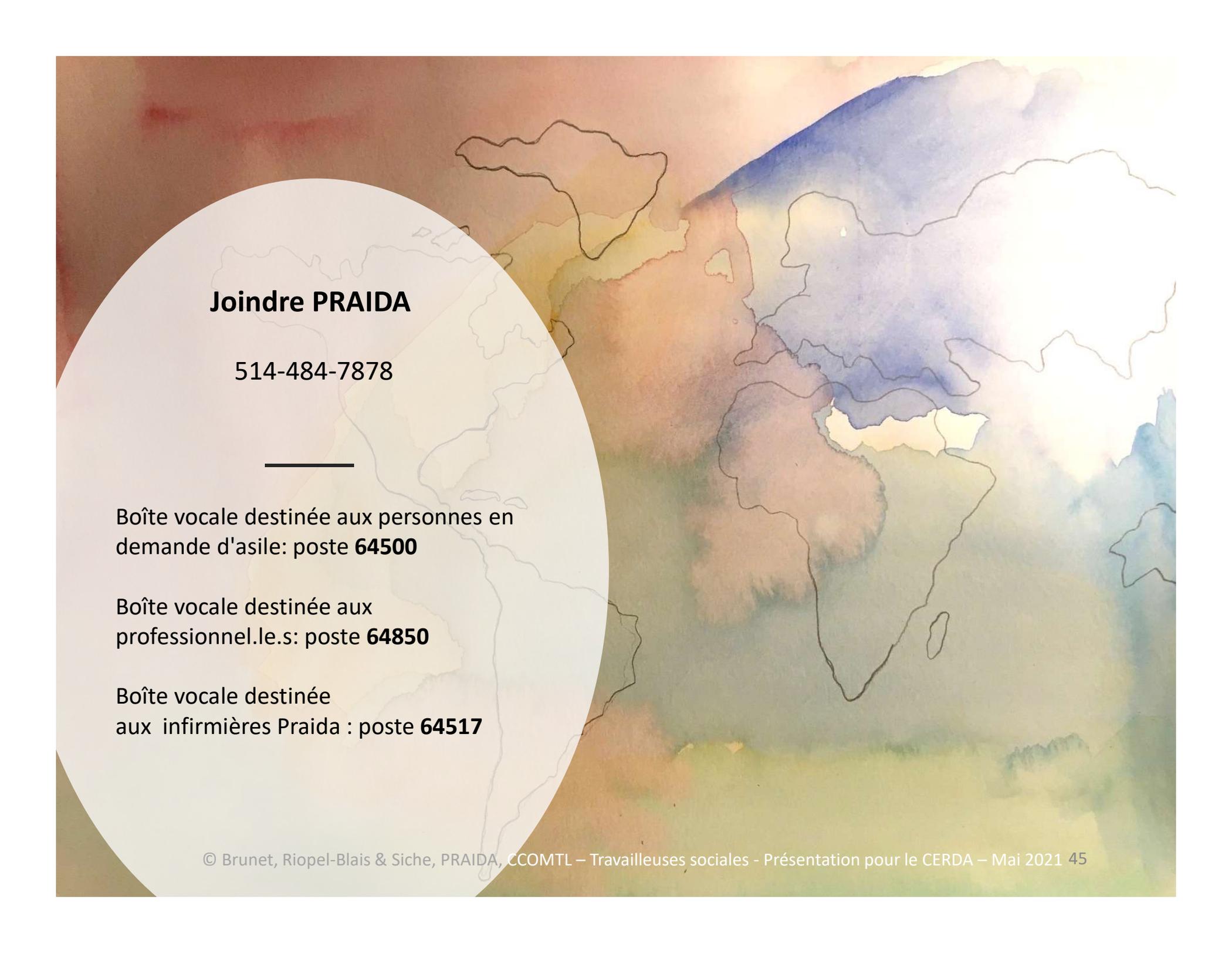
## Lectures

- *C'est quoi un réfugié?*, Élise Gravel, 2019 (livre pour enfant)
- *Itinéraire d'un demandeur d'asile*, Cahier du participant, TCRI, 2018 (lien url: [http://tcric.gc.ca/images/publications/volets/volet-formation/2018/cahier\\_du\\_participant\\_itineraire\\_dun\\_DA\\_site\\_web.pdf](http://tcric.gc.ca/images/publications/volets/volet-formation/2018/cahier_du_participant_itineraire_dun_DA_site_web.pdf))
- "Les réfugiés dans le monde: une réalité mouvante et complexe", Stéphanie Arsenault, in *L'intervention interculturelle*, 3e ed., 2019, pp 257-285 dir. Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi.
- *Intervenir auprès de demandeurs d'asile*, guide à l'intention des intervenants, CERDA, 2019. Lien URL: <https://cerda.info/wp-content/uploads/2019/10/CERDA-Guide-%C3%A0-l'intention-des-intervenants-2019.pdf>
- "L'accueil des mineurs non accompagnés à l'épreuve de la communication", revue *Migrations Sociétés*, vol.32, N° 181, 2020
- *Pratique interculturelle au SARIMM*, Guylaine Roy, pour SARIMM-CLSC Côte-des-Neiges, 2003. Lien URL: [https://cerda.info/wp-content/uploads/2018/09/pratique\\_sociale\\_enligne.pdf](https://cerda.info/wp-content/uploads/2018/09/pratique_sociale_enligne.pdf)
- *Prendre soin des mineurs non accompagnés, Manuel de formation*, Projet fostering across borders (FAB), IOM Migration, Lien URL: <https://eea.iom.int/sites/eea/files/publication/document/FAB%20LU%20FR%20Training%20Manual.pdf>

# Pour aller plus loin

## Formations en ligne

- *Caring for Children Moving Alone : Protecting unaccompanied and separated children*, Future Learn, University of Strathclyde, Glasgow et CELCIS. Lien URL: <https://www.futurelearn.com/courses/caring-for-children-moving-alone>
- *Réfugiés et demandeurs d'asile : Réalités psychosociales et éducatives et pistes d'intervention*, Edulib, Université de Montréal. Lien URL <https://cours.edulib.org/courses/course-v1:UMontreal+EREFUG.1+E2018/about>
- *Sécurité culturelle, attachement et trauma*, Webinaire de Christian Savard, Midis Sherpa 2020. Lien URL: <https://vimeo.com/418607054>
- Visites virtuelles des salles d'audience et préparation en ligne pour l'audience (accessible à tout.te.s) : <https://refugeeclaim.ca/fr/ready-tours/>

A watercolor-style world map is the background of the slide. The colors are soft and blended, with blues for the oceans and various shades of green, yellow, and brown for the continents. The map is centered on the Atlantic Ocean, showing North and South America on the left and Europe and Africa on the right.

## Joindre PRAIDA

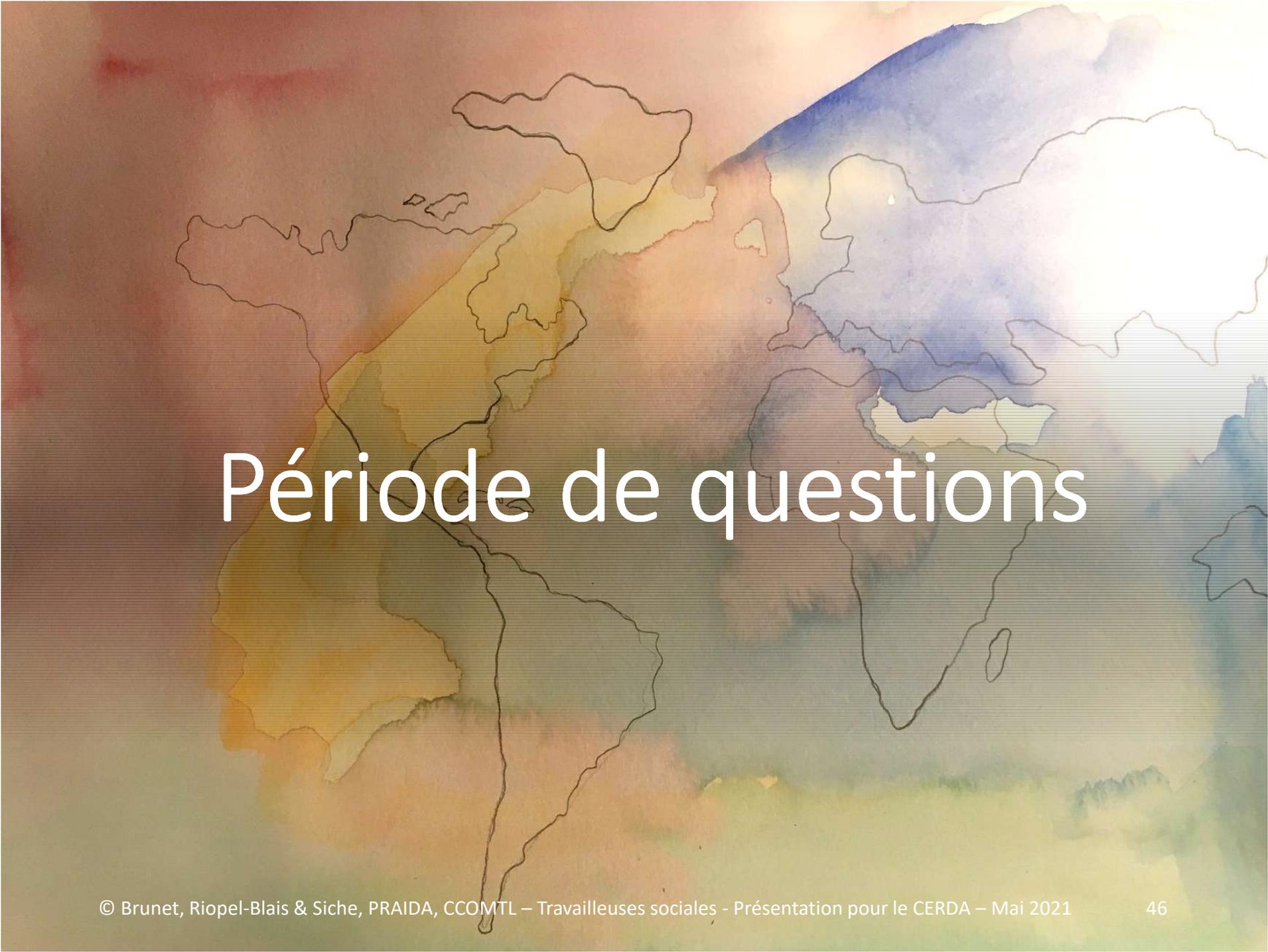
514-484-7878

---

Boîte vocale destinée aux personnes en  
demande d'asile: poste **64500**

Boîte vocale destinée aux  
professionnel.le.s: poste **64850**

Boîte vocale destinée  
aux infirmières Praidia : poste **64517**

A watercolor-style world map with soft, blended colors. The continents are outlined in thin black lines. The colors transition from warm tones (red, orange, yellow) on the left to cooler tones (blue, green) on the right. The text 'Période de questions' is centered over the map in a white, sans-serif font.

# Période de questions